

Interpellation relative au thème de l'impôt paroissial pour les personnes morales

Contexte

Début mars de cette année, le Grand Conseil a transformé en postulat la motion de Carlos Reinhard intitulée « Impôt paroissial facultatif pour les personnes morales »¹. Le Conseil-exécutif va maintenant examiner la requête et élaborer un rapport. La réponse du Conseil-exécutif et les interventions dans le cadre des débats au Grand Conseil autour de la motion, respectivement du postulat, permettent d'esquisser déjà différents aspects qui vont probablement prendre une grande importance concernant l'aménagement de l'imposition des personnes morales. La pluralité religieuse grandissante dans le canton de Berne fait notamment partie de ces aspects fondamentaux. La question de savoir s'il ne faudrait pas aussi prendre en compte d'autres groupes confessionnels et religieux dans la répartition de l'impôt paroissial des personnes morales afin de mieux répondre à cette diversité actuelle est venue de différentes parts. La présente interpellation revient sur cette question et s'intéresse aux réflexions du Conseil synodal à ce sujet.

Questions

1. Le Conseil synodal est-il en principe ouvert à l'idée d'une répartition de l'impôt paroissial des personnes morales qui tienne également compte d'autres groupements confessionnels et religieux ?
2. Le Conseil synodal (ou les collaborateurs et collaboratrices de la Maison de l'Église en charge de cette thématique) a-t-il, dans le cadre de ce débat, cherché à établir un dialogue bilatéral avec des représentantes ou représentants d'autres groupes religieux afin de déterminer où il pourrait y avoir des intérêts stratégiques communs en lien avec l'impôt paroissial des personnes morales ?
 - 3.1 Si non, le Conseil synodal prévoit-il d'engager un tel dialogue prochainement ?
 - 3.2 Si oui, quels sont les résultats issus de ce dialogue et y a-t-il une intention de le poursuivre ou de nouvelles étapes vont-elles résulter de ces premiers contacts ?
4. Quelles opportunités à moyen et long terme le Conseil synodal verrait-il dans le fait de partager éventuellement les recettes provenant de l'impôt paroissial sur les personnes morales avec d'autres groupes confessionnels et religieux ?
5. Quels risques, obstacles ou questions en suspens le Conseil synodal entrevoit-il éventuellement aujourd'hui à ce propos ?

Signataire

Dominik von Allmen-Mäder, paroisse de Bienne, 19 avril 2024

¹<https://www.gr.be.ch/fr/start/geschaefte/geschaeftssuche/geschaeftdetail.html?guid=e12289daf14e4e14b61ee2b060a2459a> (consulté le : 19.04.2024)